

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 19/09/2022

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 19/09/2022

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. KROL Alfred), M. BAYLE Nicolas (Procuration de M. GOUTY Michel), M. GOUTY Michel (Procuration à M. BAYLE Nicolas).

Absents : M. ROYER Jacques.

Secrétaire : DUBOIS Océane.

N° DEL2022-41 : Demande de subvention à la Région Occitanie – Pyrénées/Méditerranée au titre de l'aide à la diffusion de trois concerts.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les projets de concerts suivants à la salle Anne Sylvestre dans le cadre du festival Un Bol d'Airs :

- R.CAN le vendredi 7 octobre 2022 à 21h
- LOMBRE le vendredi 7 octobre 2022 à 22h15
- DOOLIN' le samedi 8 octobre 2022 à 19h30

Le coût de ces spectacles s'élève à :

- R.CAN : 2 500€ H.T. soit 2 637.50€ TTC
- LOMBRE : 1 500€ H.T. soit 1 582.50€ TTC
- DOOLIN' : 4 000€ H.T. soit 4 220€ TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Occitanie – Pyrénées/Méditerranée au titre de l'aide à la diffusion pour ces trois concerts.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Occitanie – Pyrénées/Méditerranée au titre de l'aide à la diffusion.

*Ainsi délibéré, les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire

Thierry DUFOUR

